



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 087-218704203-20240202-2024_03-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-03

Membres : 11
Présents : 8
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 2 février, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 25 janvier 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal, Marcais Bertrand, Landeau Aurore

Excusés : Brard Michel, Maligne Francis donne pouvoir à Monsieur Poulet Bernard,

Non excusé : Champroy Nahoum

Madame Landeau est nommée secrétaire de séance

Adhésion APMAC

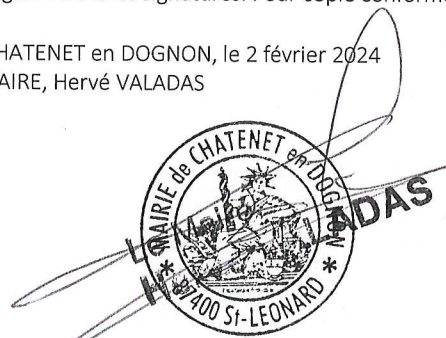
Monsieur le maire explique au conseil municipal que les besoins de la commune et des associations ne correspondent pas au matériel qu'elle possède. Afin d'éviter d'acheter du matériel complet, il est proposé d'adhérer à l'association APMAC pour un montant annuel de 80 euros afin de louer à des tarifs préférentiels du matériel culturel et de spectacle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par tacite reconduction d'adhérer à l'APMAC à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 2 février 2024
Le MAIRE, Hervé VALADAS

SECRETAIRE DE SEANCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.